

PREMIERS SECOURS PREMIERS SECOURS

En cas de plaie :

- laver (eau + savon)
- désinfecter
- poser un pansement

Attention

- ne pas oublier la réactualisation de votre trousse de secours

En cas de projection ou de contact prolongé :

- pour votre peau
 - ↳ rincer immédiatement à l'eau, puis nettoyer au savon
- pour vos yeux
 - ↳ rincer une dizaine de minutes sous l'eau potable

AUTRES RISQUES DE LA PROFESSION AUTRES RISQUES DE LA PROFESSION

- ensevelissement
- circulation routière et engins
- asphyxie
- amiante
- bruit
- silice
- vibrations, intempéries
- autres réseaux : gaz, électricité...

EN SAVOIR + EN SAVOIR +

Des questions ?

Contactez votre médecin du travail



Contacts

📍 25 rue Carl Linné- BP 90905
49009 ANGERS CEDEX 01

☎ 02.41.47.92.92

✉ smia@sante-travail.net

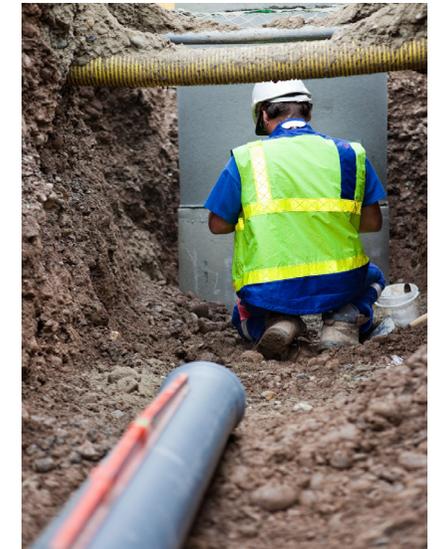
🌐 <http://smia.sante-travail.net>



Rédaction, conception et mise à jour SMIA
N.LAURENDEAU - Médecin du Travail
V.CHOIMET - Hygiéniste du Travail
S.JOBIN - A.MAHÉ- Conseillères en EPI

TRAVAUX DANS LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

ATTENTION



RISQUES BIOLOGIQUES

Ne pas jeter sur la voie publique - Octobre 2017 - SMIA® - FOTOLIA®

SMIA
25 rue Carl Linné - BP 90905
49009 Angers CEDEX 01
Tél. : 02.41.47.92.92 - Fax : 02.41.68.17.16

RISQUES ET EFFETS POUR LA SANTÉ

RISQUES ET EFFETS POUR LA SANTÉ

Ce sont des risques d'infection liés à l'exposition à des germes, virus ou autres agents biologiques.

Les eaux usées sont contaminées ainsi que les sols à proximité, par des urines, des excréments humains et/ou animaux ainsi que par les rejets domestiques.

Modes de contamination

Le contact avec les eaux usées se fait sous forme de projections, de gouttelettes, de mains souillées portées à la bouche.

Le risque sera plus élevé si la peau est abîmée ou s'il existe des plaies au niveau :

- des yeux
- du nez
- de la bouche
- des pieds



MALADIES

MALADIES

Certaines maladies peuvent être contractées par le salarié. Elles peuvent être graves voire mortelles et contagieuses pour l'entourage.

Quelques exemples :

- conjonctivites
- panaris
- diarrhées
- tétanos
- hépatites
- typhoïde
- poliomyélite
- leptospiroses...

Certaines sont reconnues en maladie professionnelle :

- hépatite A
↳ tableau n°45
- leptospirose
↳ tableau n°19
- tétanos
↳ tableau n°7

Vaccinations :

- indispensable tous les 20 ans
↳ tétanos, polio
- au cas par cas après évaluation des risques
↳ hépatite A
↳ leptospirose
↳ typhoïde

PRÉVENTION ET CONSEILS

PRÉVENTION ET CONSEILS

L'employeur :

- évalue les risques
- informe les salariés des risques
- forme aux consignes d'hygiène : lavage des mains, douche, changement et nettoyage régulier des vêtements de protection
- fournit et forme au port des EPI adaptés
- prévoit les équipements sanitaires et leur désinfection sur le chantier : lavabo, douche, savon, armoire à 2 compartiments, pédiluve



Attention

- ne pas boire, ne pas manger pendant le travail
- respecter l'interdiction de fumer

LES E.P.I.

LES E.P.I.

Les Équipements de Protection Individuelle

Ils doivent être appropriés aux risques à prévenir, fournis et maintenus en état de conformité par l'employeur.

Ils sont à renouveler en fonction de leur usure :
(articles R.4323-91 à R.4323-106)

- vêtements de protection
- combinaisons étanches
- lunettes ou visières de protection
- gants étanches à manchette
- bottes...

